MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental (zone de protection spéciale)

NOR: DES NOW 30HHHA

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II; R.214-16, R.214-20 et R.214-22;

Vu la loi n° 2001-I du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement,

Arrête:

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » (zone de protection spéciale FR 2510099), l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes sur le département du Calvados : Crioqueville-en-Bessin, Englesqueville-la-Percée, Louvières, Saint-Pierre-du-Mont, Vierville-sur-Mer.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Calvados, à la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le - 6 JAN. 2005

Serge LEPELTIER

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale) Falaises du Bessin occidental Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Faucon pèlerin Grèbe esclavon Plongeon arctique Plongeon catmarin

Plongeon imbrin

Sterne caugek

Sterne pierregarin

Falco peregrinus

Podiceps auritus

Gavia arctica

Gavia stellata

Gavia immer

Sterna sandvicensis

Sterna hirundo

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2ème alinéa du code de l'environnement :

Cormoran huppé

Courlis corlieu

Fou de Bassan

Fulmar boréal Goéland argenté

Goéland brun

Grand Cormoran Grèbe à cou noir Grèbe huppé Grèbe jougris

Guillemot de Troïl

Harle huppé Macreuse noire Mouette pygmée Mouette tridactyle

Pingouin torda

Phalacrocorax aristotelis

Numenius phaeopus

Sula bassana

Fulmarus glacialis Larus argentatus

Larus fuscus

Phalacrocorax carbo Podiceps nigricollis Podiceps cristatus Podiceps grisegena

Uria aalge

Mergus serrator Melanitta nigra Larus minutus Rissa tridactyla

Alca torda